



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20250916-21006759M001-AI

S'LO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 Juillet 2021,

Vu le code de commerce en date du 23 février 2025 notamment son article L751-2.

Vu l'arrêté n°21006759 désignant Madame Natacha BOUCHART en qualité de titulaire et Monsieur Hakim ELAZOUZI en qualité de suppléant comme représentants du Président au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial du Pas-de-Calais.

Considérant le souhait de Madame Natacha BOUCHART de ne plus siéger au sein de cette instance.

Considérant qu'aucun suppléant n'est à désigner au sein de cette instance.

ARRETE MODIFICATIF n° 21006759M001

ARTICLE 1er

Monsieur Jean-Michel TACCOEN est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France à la Commission départementale d'aménagement commercial du Pas de Calais, en qualité de titulaire.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification aux intéressés.

ARTICLE 3

L'arrêté n° 21006759 en date du 4 novembre 2021 est abrogé.

ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **16 SEP. 2025**


Xavier BERTRAND